



**Rencontre au cabinet du ministre sur
le pré-rapport « COURTIAL »
le 26 juillet 2005**

Étaient présents à cette réunion entre autre, Mr LEMPEREUR (DIR CAB), Mme JACQUOT-GUIMBAL (DGPA), Mr REGNAUD (conseil CAB), Mr PARISE (DIR ROUTE).

Pour la CFDT : Paul MONNIER DDE57, François DELATRONCHETTE UFE/CFDT, Patrick GROSROYAT UFE/CFDT, CGT, FO.

Le 21 juin Monsieur LEMPEREUR, le directeur de cabinet de Monsieur D.PERBEN, s'était engagé à recevoir les OS pour faire le point avec elles sur les dossiers OPA en souffrance.

L'actualité aidant, cette réunion s'est transformée en point d'échange (surtout du côté des OS) sur le pré-rapport de Monsieur « COURTIAL » .

M LEMPEREUR indique que comme il s'y était engagé le 21 juin (jour de la journée d'action OPA) il nous réunit ce jour sur le thème de l'avenir des parcs et il nous a communiqué le pré-rapport sur les parcs.

Ils nous demande notre avis sur le pré-rapport (que nous avons depuis quelques jours)

En préambule la CFDT a fait deux observations :

1 - Nous avons rappelé nos revendications et les engagements non tenus sur le cadrage national dans le processus des transferts, ainsi que les garanties écrites promises sur l'emploi, le statut, la rémunération des OPA . Nous avons indiqué que, dans ce contexte, exprimer un avis sur le devenir des Parcs était pour nous difficile. Nous ne pouvons et ne voulons pas dissocier l'avenir des personnels de celui des parcs.

2 - Nous voulons conserver, voire améliorer, les dispositions de gestion des OPA en terme de déroulement de carrière, rémunérations, régime indemnitaire, etc... Rien dans ce pré-rapport n'apporte de piste pour renforcer ces garanties, bien au contraire, la transformation de statut d'ouvrier d'Etat en non-titulaire de la FPT n'est pas pour nous rassurer. Nous lui demandons également son avis sur le rapport.

Mr LEMPEREUR indique que le cadrage national et les garanties sont à la signature et seront diffusés avant la fin du mois. Sur le rapport, il indique qu'il pose les problèmes et apporte des éléments de réponse, qu'il n'y aura pas de passage en force et qu'il est important que les partenaires se rencontrent. Il prévoit des rencontres avec les PCG début septembre. Il insiste sur le fait que la problématique des parcs doit se traiter en même temps que la décentralisation.

Mr REGNAUD envisage de tester dans certains départements la faisabilité des scénariis évoqués dans ce rapport avec les partenaires état/département avant la remise du rapport définitif.

Mr PARISE précise qu'il vient d'envoyer un courrier aux pré-figurateurs des DIR pour que la commande passée aux parcs ne baisse pas.

La CFDT indique que dans le rapport la règle c'est le transfert du parc au département mais que dans le cas où des ajustements seraient nécessaires, il est indiqué que le partage du parc entre l'État et le département doit être privilégié.

Nous rappelons que la CFDT n'est pas pour l'éclatement de l'identité Parc et que le rapport VALERE préconisait également de conserver l'outil.

Concernant le maintien du pouvoir d'achat, M COURTIAL renvoie aux délibérations du conseil général et cela ne répond pas aux garanties que nous demandons pour les personnels.

Concernant le statut, s'il n'y a pas maintien du statut d'ouvrier d'État comme nous le demandons, la piste d'un cadre d'emploi de fonctionnaire spécifique dans la FPT ne doit pas être écartée dans un premier temps par rapport à la proposition qui est faite de Personnel non titulaire FPT.

Pour conclure : pas de scoop, sur les dossiers en souffrance, amiante, prime d'expérience, etc. L'administration n'avait manifestement rien à nous dire de plus, la DGPA avait oublié ses dossiers !. Prochaine rencontre à la rentrée.

A bientôt

P GROSROYAT